

CITES-MIKE update

Mise à jour de la CITES-MIKE

Julian Blanc

Acting Coordinator and Data Analyst, CITES-MIKE, UNEP/DELG, United Nations Compound T-36, UN Avenue Gigiri, Nairobi; email: Julian.Blanc@unep.org

End of MIKE Phase II and beginning of MIKE 3.0

As reported in the last issue of *Pachyderm*, the MIKE Phase II project came to an end in December 2012 after nearly seven years of generous support from the European Union. An evaluation of the project has been conducted by Dr Rob Malpas of the Conservation Development Centre. In the course of the evaluation, Dr Malpas conducted extensive consultations with range States and elephant experts across the continent and beyond. At the time of writing, we are eagerly awaiting his evaluation report, the final version of which will be made publicly available through the MIKE website.

Just as MIKE Phase II ended, a new two-year project, MIKE 3.0, started in January 2013 with funding from the European Union. In mid-February, the MIKE team met in Nairobi for two days to plan in detail the activities to be undertaken over the next two years. These work plans were presented to the range States of Eastern and West Africa at their respective Subregional Steering Committee meetings, both of which were held in May. These meetings also provided an opportunity to present the new operational arrangements under MIKE 3.0, as well as to introduce these two subregions to their new subregional support officers.

The first site to receive training under the MIKE 3.0 project is also the newest MIKE site, located in the newest participating range State. Kasungu National Park (Malawi), where Tapera Chimuti

Fin de la Phase II de MIKE et début de MIKE 3.0

Comme indiqué dans le dernier numéro de *Pachyderme*, la phase II du projet MIKE a pris fin en décembre 2012 après presque sept ans d'un soutien généreux de l'Union européenne. Une évaluation du projet a été menée par le Dr. Rob Malpas du Centre de Développement de la Conservation. Au cours de l'évaluation, le Dr. Malpas a mené de vastes consultations avec les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant et des experts à travers le continent et au-delà. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous attendons avec impatience son rapport d'évaluation dont la version finale sera mise à disposition au public via le site MIKE. Au moment où la Phase II de Mike prenait fin, un nouveau projet de deux ans, MIKE 3.0, a débuté en janvier 2013 grâce au financement de l'Union européenne. A la mi-février, l'équipe MIKE s'est réunie à Nairobi pendant deux jours afin de planifier en détail les activités à entreprendre au cours des deux prochaines années. Ces plans de travail ont été présentés aux états de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est lors des réunions de leurs comités directeurs sous-régionaux respectifs, qui ont eu lieu en mai. Ces rencontres ont également été l'occasion de présenter les nouveaux accords opérationnels sous MIKE 3.0, ainsi que de présenter ces deux sous-régions à leurs nouveaux agents d'appui sous-régionaux.

Le premier site à bénéficier d'une formation dans le cadre du projet MIKE 3.0 est également le site MIKE le plus récent, situé dans l'Etat de l'aire de répartition participant le plus récent. Le Parc national de Kasungu (Malawi), dans lequel Tapera Chimuti a organisé un cours

conducted a training course for rangers in April, is also the first site to be introduced to the new SMART system by the MIKE programme. MIKE 3.0 has started on a good footing with all these firsts, and we feel confident that the project will be a success. We are extremely grateful to the European Union for its continued confidence in MIKE in Africa.

SMART 1.0 was released in February, and two updates have since been released (1.0.5 and 1.1.0). In addition to the standard law-enforcement monitoring functions present in beta versions, these releases of SMART now include planning and intelligence functions, additional analytical options and language localization. If you would like to try out SMART in your conservation area, you can download the software and training materials from <http://www.smartconservationsoftware.org/>.

CITES CoP16

The 16th meeting of the Conference of Parties to CITES (CoP16) was held at the Queen Sirikit Centre in Bangkok, Thailand, 3–14 March 2013. As is habitual at these meetings, elephants occupied a prominent role on the agenda. MIKE and ETIS delivered reports to CoP, and Parties adopted a number of new and amended Resolutions and Decisions affecting elephants.

MIKE report to CoP 16

On 7 March, the MIKE programme delivered its report to CoP16. The report, which is available at <http://www.cites.org/eng/cop/16/doc/E-CoP16-53-01.pdf>, documents an increasing trend in levels of illegal killing of elephants across African MIKE sites starting in 2006, and identifies poverty, governance and consumer demand in China as the most important factors associated with poaching levels. An update on poaching trends at MIKE sites up to mid-2012 was included in an addendum to the report, which was released in February. The trend update suggests that poaching levels in the first half of 2012 were of a similar magnitude as those recorded in 2011, which was the highest year on record. Using methods developed by Dr Ken Burnham, the MIKE statistician, the addendum also presents an estimate of some 17,000 elephants illegally

de formation pour les écogardes en avril, est également le premier site à introduire le nouveau système SMART au programme MIKE. MIKE 3.0 a commencé sur un bon pied avec toutes ces premières, et nous sommes sûrs que le projet sera un succès. Nous sommes extrêmement reconnaissants à l'Union européenne pour sa confiance continue dans MIKE en Afrique.

SMART 1.0 est sorti en février, et deux mises à jour ont paru depuis (1.0.5 et 1.1.0). En plus des fonctions de suivi de l'application de la loi standard qui figurent dans les versions bêta, ces parutions de SMART incluent désormais des fonctions de planification et de renseignement, des options d'analyse supplémentaires et la localisation de la voix. Si vous souhaitez essayer SMART dans votre zone de conservation, vous pouvez télécharger le logiciel et le matériel de formation à partir de <http://www.smartconservationsoftware.org/>.

La CdP 16 de la CITES

La 16^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la CITES (CdP16) a eu lieu au Centre de la Reine Sirikit à Bangkok, en Thaïlande entre le 4 et le 14 mars 2013. Comme il est d'usage lors de ces réunions, les éléphants ont occupé un rôle de premier plan au programme. MIKE et ETIS ont distribué des rapports à la CdP, et plusieurs résolutions et décisions nouvelles et modifiées affectant les éléphants ont été adoptées par les Parties au cours de la CdP.

Le rapport de MIKE à la CdP16

Le 7 mars, le programme MIKE a remis son rapport à la CdP16. Le rapport, qui est disponible à partir de <http://www.cites.org/eng/cop/16/doc/E-CoP16-53-01.pdf> documente une tendance à la hausse des niveaux d'abattage illégal des éléphants à travers les sites MIKE d'Afrique à partir de 2006, et identifie la pauvreté, la gouvernance et la demande des consommateurs en Chine comme les facteurs les plus importants associés à ces niveaux de braconnage. Une mise à jour sur les tendances du braconnage sur les sites MIKE jusqu'à la mi-2012 figure dans un addendum au rapport, publié en février. La mise à jour de la tendance suggère que les niveaux de braconnage dans la première moitié de 2012 étaient d'une ampleur similaire à ceux enregistrés en 2011, qui était l'année avec le braconnage le plus élevé officiellement. En utilisant des méthodes mises au point par le statisticien de MIKE, le Dr. Ken Burnham, l'addendum présente également une estimation de quelques 17.000 éléphants tués illégalement dans les sites de MIKE en 2011 seulement. On estime que les

killed at MIKE sites in 2011 alone. MIKE sites in Africa are estimated to hold about 40% of the continental population, but it would not be advisable to simply extrapolate the rate of illegal killing found at MIKE sites to the entire African elephant population, as a large proportion of the elephants outside MIKE sites are in southern Africa, where poaching levels are generally lower. The addendum to the MIKE CoP16 report is available from <http://www.cites.org/eng/cop/16/doc/E-CoP16-53-01-Addendum.pdf>.

Resolutions related to elephants

CoP16 amended its main elephant Resolution (Resolution Conf. 10.10 Rev. CoP16). It also adopted a new Resolution on the African Elephant Action Plan and the African Elephant Fund, and directed the Standing Committee to establish a working group to review Resolution 10.9—the Resolution that governs transfers of elephant populations between the Appendices—and to report to CoP17 with a proposed revision.

Revision of Resolution 10.10 on trade in elephant specimens

After a thorough and consultative review process, a revision of the CITES Resolution that governs both MIKE and ETIS was passed at CoP16. The new version of the Resolution introduces a number of new elements, including recommendations for Parties to maintain inventories of ivory stocks and report them to the Secretariat annually; to take samples from large ivory seizures and submit them to appropriate forensic facilities for sourcing and dating; and to engage in campaigns to reduce the supply of illegal ivory and the demand for it. The MIKE and ETIS sections of the Resolution have also been amended. In the case of MIKE, roles and responsibilities are more clearly delineated, and range States are more explicitly requested to designate agencies and focal points responsible for MIKE implementation. Finally, a data release policy for MIKE is embedded in the Resolution. The text of the amended Resolution is available at <http://www.cites.org/eng/res/10/10-10R16.php>.

sites de MIKE en Afrique contiennent environ 40% de la population continentale, mais il ne serait pas souhaitable de simplement extrapoler le taux d'abattage illégal trouvé sur les sites MIKE à l'ensemble de la population d'éléphants d'Afrique, car une grande partie des éléphants en dehors des sites MIKE sont en Afrique australe, où les niveaux de braconnage sont généralement plus faibles. L'addendum au rapport de MIKE à la CdP16 est disponible à partir de <http://www.cites.org/eng/cop/16/doc/E-CoP16-53-01-Addendum.pdf>.

Les résolutions liées à l'éléphant

La CdP16 a modifié sa résolution principale sur les éléphants (Résolution Conf. 10.10 (Rev. CdP16)). Elle a également adopté une nouvelle résolution sur le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et le Fonds pour l'éléphant d'Afrique, et a demandé au Comité permanent d'établir un groupe de travail pour examiner la Résolution 10.9 – la Résolution qui régit les transferts de populations d'éléphants se trouve dans les annexes – et de faire rapport à la CdP17 avec une proposition de révision.

Révision de la résolution 10.10 sur le commerce des spécimens d'éléphants

Après un processus d'examen approfondi et de consultation, une révision de la résolution de la CITES qui régit MIKE et ETIS a été adoptée à la CdP16. La nouvelle version de la résolution introduit un certain nombre d'éléments nouveaux, notamment des recommandations pour que les Parties maintiennent des inventaires de stocks d'ivoire et qu'ils fassent des rapports annuellement au Secrétariat; qu'ils prélèvent des échantillons sur d'importantes saisies d'ivoire et les soumettent aux services criminalistiques appropriés pour déterminer la source et la datation et qu'ils entreprennent des campagnes visant à réduire l'offre et la demande d'ivoire illégal. Les sections relatives à MIKE et à ETIS dans la résolution ont également été modifiées. Dans le cas de MIKE, les rôles et les responsabilités sont plus clairement définis, et les états de l'aire de répartition sont plus expressément invités à désigner des organismes et des points focaux chargés de la mise en œuvre de MIKE. Enfin, une politique de diffusion des données de MIKE est intégrée dans la résolution. Le texte de la résolution amendée est disponible sur <http://www.cites.org/eng/res/10/10-10R16.php>.

Resolution 16.9 on the African Elephant Action Plan and the African Elephant Fund

This new Resolution, based on a proposed text submitted by Nigeria and Rwanda, encourages elephant range States to prioritize actions to catalyse funding for the African Elephant Fund within their own national and regional mechanisms, such as their National Biodiversity Strategies and Action Plans. The Resolution also calls on other conventions, such as the Convention on Migratory Species and the Convention on Biological Diversity, as well as donors, to support the implementation of the African Elephant Action Plan (AEAP). Parties and organizations are also urged in the Resolution to provide in-kind support to the African Elephant Fund's Steering Committee and to elephant range States in the implementation of the African Elephant Action Plan. It also requests the CITES Secretariat and UNEP to promote fund raising for implementing AEAP, and calls on UNEP to provide AEAP with the secretariat support necessary to explore partnerships and synergies for implementing the plan.

New and amended CoP and Standing Committee Decisions relating to elephants

In response to the alarming levels of illegal killing and trade reported by MIKE and ETIS, both the Standing Committee (SC) and CoP passed landmark Decisions that aim to bring the illegal trade in ivory under control.

CITES Meetings SC63 and SC64

SC meetings were held immediately before and after COP16 in Bangkok. At SC63, the Standing Committee requested the eight countries identified by ETIS at SC62 (Geneva, July 2012) as being most heavily implicated in the illegal ivory trade (Kenya, Tanzania and Uganda in Africa and China, Malaysia, the Philippines, Thailand and Viet Nam in Asia) to develop action plans, with timeframes and milestones, to address the worrying situation. The Secretariat and its MIKE team assisted these countries through CoP16 to develop draft action plans. At SC64, the Standing Committee set a

Résolution 16.9 sur le Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et le Fonds pour l'Éléphant d'Afrique

Cette nouvelle résolution, basée sur un projet de texte présenté par le Nigéria et le Rwanda, encourage les Etats de l'aire de répartition de prioriser les actions afin de catalyser le financement du Fonds pour l'éléphant d'Afrique au sein de leurs propres mécanismes nationaux et régionaux, tels que les Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité. La résolution fait également appel à d'autres conventions, telles que la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices et la Convention sur la Diversité Biologique, ainsi qu'aux bailleurs de fonds, de soutenir la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'Éléphant d'Afrique (PAEA). Dans la résolution, les Parties et les organisations sont également invitées à fournir un appui en nature au Comité directeur du Fonds pour l'Éléphant d'Afrique et aux Etats de l'aire de répartition dans la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'Éléphant d'Afrique. Elle demande également au Secrétariat de la CITES et au PNUE de promouvoir la mobilisation de fonds pour la mise en œuvre du PAEA, et appelle le PNUE à fournir des services de secrétariat nécessaires au PAEA et à explorer les partenariats et les synergies pour la mise en œuvre du plan.

Décisions nouvelles et modifiées de la CdP et du CP sur les éléphants

En réponse aux niveaux alarmants de l'abattage et du commerce illégaux rapportés par MIKE et ETIS, le Comité Permanent (CP) et la CdP ont adopté des décisions historiques visant à contrôler le commerce illégal de l'ivoire.

Le CP63 et le CP64

Les réunions du Comité Permanent de la CITES, CP63 et CP64, ont eu lieu immédiatement avant et après la CdP16 à Bangkok. Au CP63, le Comité Permanent a demandé aux huit pays identifiés par ETIS au CP62 (Genève, juillet 2012) comme étant les plus fortement impliqués dans le commerce illicite de l'ivoire (le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda en Afrique et la Chine, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam en Asie), d'élaborer des plans d'action, avec des calendriers et des étapes importantes, pour remédier à cette situation préoccupante. Le Secrétariat et son équipe MIKE ont aidé ces pays au cours de la CdP16 à élaborer des plans d'action provisoires. Au CP64, le Comité permanent a fixé

deadline of 15 May 2013 for these countries to submit their final ivory action plans to the Secretariat, which they all did. These Parties now need to implement their plans and the Secretariat is to monitor their progress. The Parties will also need to report on their progress at SC65, and the Secretariat will make recommendations at that same meeting.

Decisions 16.78 to 16.83

The Conference of Parties instructed the Secretariat through Decision 16.78 to convene an Ivory Enforcement Task Force, which will be mandated to review and develop strategies to combat the illegal trade in ivory and to propose measures to enhance collaboration on law enforcement. The Task Force is to comprise representatives of the eight countries identified by the ETIS analysis as being most implicated in the illicit trade in ivory, as well as members of the International Consortium to Combat Wildlife Crime (ICWC) and other parties and experts as appropriate.

Recognizing the potential value of DNA-based and forensic techniques in understanding the dynamics of the illegal ivory trade chain, the Decision also instructs the Secretariat to examine and advise on existing techniques for determining the age and origin of seized ivory, to identify relevant forensic facilities and research institutions, and to consider the need for further research in these areas.

The Secretariat is also asked in the Decision to convene a workshop on controlled deliveries, a law-enforcement technique that can help identify and capture kingpins behind the illegal ivory trade. Finally, Decision 16.78 also calls on the Secretariat to develop, in collaboration with ICWC partners, a manual to assist law-enforcement agencies to improve the effectiveness of their actions by intercepting money laundering and recovering assets from suspects.

Decision 16.79 instructs the Secretariat to contact the countries identified by ETIS as being of 'secondary concern' in the illegal ivory trade (Cameroon, Republic of Congo, Democratic Republic of Congo, Egypt, Ethiopia, Gabon, Mozambique, Nigeria and Uganda) to assess their provisions for control of the ivory trade and ivory markets. The Secretariat will then develop, in consultation with these countries, specific actions

le délai du 15 mai pour que ces pays soumettent leurs plans d'action finaux pour l'ivoire au Secrétariat, ce qu'ils ont tous fait. Ces Parties doivent maintenant mettre en œuvre leurs plans et le Secrétariat doit suivre leurs progrès. Les Parties devront également rendre compte de leurs progrès au CP65, et le Secrétariat fera des recommandations à cette même réunion.

Les Décisions 16.78 à 16.83

La Conférence des Parties a demandé au Secrétariat de convoquer un « groupe de travail de mise en vigueur sur l'ivoire » par la décision 16.78, qui sera chargé d'examiner et d'élaborer des stratégies pour lutter contre le commerce illégal de l'ivoire et proposer des mesures pour améliorer la collaboration en matière de mise en application de la loi. Le Groupe de travail doit être composé des huit pays identifiés par l'analyse ETIS comme étant les plus impliqués dans le commerce illicite de l'ivoire, ainsi que les membres du Consortium International de Lutte contre la Criminalité liée aux espèces sauvages (ICWC) et le cas échéant, d'autres parties et experts.

En reconnaissant la valeur potentielle des techniques basées sur l'ADN et la criminalistique dans la compréhension de la dynamique de la chaîne du commerce illégal de l'ivoire, la Décision donne également instructions au Secrétariat d'examiner et de donner des conseils sur les techniques existantes pour déterminer l'âge et l'origine de l'ivoire saisi, afin d'identifier les établissements médico-légaux pertinentes et les institutions de recherche et d'examiner la nécessité de poursuivre les recherches dans ces domaines.

Dans cette Décision, on a également demandé au Secrétariat d'organiser un atelier sur les livraisons surveillées, une technique de mise en application de la loi pouvant aider à identifier et capturer les gros bonnets derrière le commerce illégal de l'ivoire. Enfin, la décision 16.78 demande également au Secrétariat d'élaborer, en collaboration avec les partenaires de l'ICWC, un manuel pour aider les forces de l'ordre à améliorer l'efficacité de leurs actions en interceptant le blanchiment d'argent et en recouvrant les avoirs des suspects.

La Décision 16.79, charge le Secrétariat de contacter les pays identifiés par ETIS comme étant d'une « préoccupation secondaire » dans le commerce illicite de l'ivoire (le Cameroun, le Congo, la République Démocratique du Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Mozambique, le Nigeria et l'Ouganda) d'évaluer leurs dispositions pour le contrôle du commerce de l'ivoire et ses marchés. Le Secrétariat élaborera ensuite, en consultation avec ces pays, des actions spécifiques et des délais pour s'assurer

and deadlines to ensure significant progress by SC65 (Geneva, June 2014). The Secretariat will report its findings and recommendations at SC65 and SC66 (2015).

Decision 16.80 instructs the Secretariat to contact countries identified by ETIS as being 'of importance to watch' (Angola, Laos People's Democratic Republic, Qatar and the United Arab Emirates) to seek clarification on their provisions for control of the ivory trade and ivory markets, and to report its findings to SC65.

Decision 16.81 directs the CITES Secretary-General to collaborate with the United Nations Office on Drugs and Crime regarding the levels of illegal killing of elephants and illegal trade in ivory and their implications on national security for certain African countries.

To determine the origin of ivory in large ivory seizures of 500 kg or more, Decision 16.83 directs Parties making such seizures, including seizures made in the previous two years, to collect samples from them, and to submit them to appropriate forensic analysis facilities. Samples from new seizures should be collected and submitted for analysis within 90 days of the seizure.

The Standing Committee is directed through Decision 16.82 to review, at SC65 and SC66, the reports and recommendations from the Secretariat on implementing the above Decisions, and to determine whether further actions are necessary.

Decision 16.55—Decision-making mechanism for a process of trade in ivory

A CoP14 Decision (14.77) mandated the development of a decision-making mechanism for a process of trade in ivory. As the development process could not be completed by the stipulated deadline of CoP16, the Parties agreed, through this Decision, to extend the deadline until CoP17 (2016). A working group of the Standing Committee has now been established to move the process forward.

Extension of Decision 14.78

Decision 14.78 called on the African and Asian Elephant Specialist Groups, MIKE, ETIS, WCMC-UNEP (World Conservation Monitoring Centre of the United Nations Environment

d'un progrès significatif lors du CP65 (Genève, juin 2014). Le Secrétariat fera rapport de ses conclusions et recommandations au CP65 et au CP66 (2015).

La décision 16.80 charge le Secrétariat de contacter les pays identifiés par ETIS comme étant « d'importance à surveiller » (l'Angola, le Cambodge, la République Démocratique populaire du Laos, le Qatar et les Émirats Arabes Unis) et de leur demander des éclaircissements sur leurs dispositions pour le contrôle du commerce de l'ivoire et ses marchés, et présenter ses conclusions à la CP65.

La décision 16.81 demande au Secrétaire Général de la CITES de collaborer avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime en ce qui concerne les niveaux d'abattage illégal des éléphants et le commerce illégal de l'ivoire, et leurs implications sur la sécurité nationale pour certains pays africains.

Afin de déterminer l'origine de l'ivoire dans les grandes saisies d'ivoire de 500 kg ou plus, la décision 16.83 demande aux Parties qui font de telles saisies, y compris des saisies effectuées au cours des 2 années précédentes, d'y prélever des échantillons, et de les soumettre à l'analyse des établissements médico-légaux appropriés. Les échantillons provenant de nouvelles saisies devraient être prélevés et envoyés pour analyse dans les 90 jours après la saisie.

La décision 16.82 demande au Comité permanent de revoir, au CP65 et au CP66, les rapports et les recommandations du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, et déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires.

La Décision 16.55 - mécanisme de prise de décisions pour un processus de commerce de l'ivoire

Une décision de la CdP14 (14.77) a mandaté le développement d'un mécanisme de prise de décisions pour un processus de commerce de l'ivoire. Comme le processus de développement n'a pas pu être achevé dans les délais prévus de la CdP16, les Parties ont convenu, par cette décision, de prolonger le délai jusqu'à la CdP17 (2016). Un groupe de travail du Comité permanent a été mis en place pour faire avancer le processus.

Extension de la Décision 14.78

La décision 14.78 a fait appel aux Groupes de Spécialistes des Eléphants d'Afrique et d'Asie, MIKE, ETIS, le PNUE-WCMC et les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique de faire rapport au CP61 et au CP 62 sur la situation des éléphants, les niveaux d'abattage

Programme) and the African elephant range States to report to SC61 and SC62 on the status of elephants, levels of illegal killing and trade in ivory. The reports were distressing in their content, but well received by the Parties. It is perhaps for this reason that the Decision was amended and extended at CoP16, providing for updated reports to be submitted to SC65 (2014) and SC66 (2015). On the basis of these reports, the Secretariat will make recommendations for any necessary action by the Standing Committee. We at the MIKE programme look forward to the continuation of our productive collaboration with AfESG, AsESG and TRAFFIC to improve the understanding of the illegal ivory supply chain.

Carcass forensics: a training toolkit

The MIKE programme requires participating elephant range States to regularly submit data on dead elephants found at MIKE sites. The data we ask for include the cause of death, age and sex of the animal, whether any ivory was removed, and the decomposition stage of the carcass. While we try to keep the data requirements as simple as possible, data are often submitted with missing information. Most commonly, this is due to rangers lacking sufficient skills to determine the age, sex and decomposition stage of dead elephants. To improve the quality of data submitted to MIKE, we have developed a training toolkit on 'carcass forensics'. The toolkit, which is primarily the work of Howard Frederick and Onesmus Kahindi, guides rangers through a methodical investigation process and gives tips on what to look out for in order to accurately determine these parameters. The toolkit was released for review in April but is intended to be a living resource to be constantly improved with new information. In particular, there is a need for better information on carcass decay stages in forest environments. The toolkit is currently only web-based (see <http://forensic.citesmike.org/wp/>) but pages can be printed, and we are developing a foldable sheet that rangers can easily carry in the field with checklists and pointers on what to look out for. If you have expertise on elephant carcass forensics, please take a look at the site and submit your comments through the site itself.

et le commerce illégal de l'ivoire. Les rapports étaient bouleversants dans leur contenu, mais très bien reçus par les Parties. C'est peut-être pour cette raison que la décision a été modifiée et prolongée à la CdP16, pour que des rapports mis à jour soient soumis au CP65 (2014) et au CP66 (2015). Sur la base de ces rapports, le Secrétariat fera des recommandations pour toute action nécessaire par le Comité permanent. Nous, au programme MIKE nous nous réjouissons de la poursuite de notre collaboration fructueuse avec le GSEaf, GSEAs et TRAFFIC pour améliorer la compréhension de la chaîne d'approvisionnement illégal de l'ivoire.

Criminalistique des carcasses: une boîte à outils pour la formation

Le programme MIKE demande aux états de l'aire de répartition des éléphants participant de soumettre régulièrement des données sur les éléphants morts trouvés sur les sites MIKE. Les données que nous demandons sont la cause du décès, l'âge et le sexe de l'animal, si on a retiré de l'ivoire, et le stade de décomposition de la carcasse. Alors que nous essayons de ne demander que des données aussi simples que possible, les données sont souvent présentées avec des informations qui manquent. Le plus souvent, cela est dû au fait que les écogardes n'ont pas les compétences suffisantes pour déterminer l'âge, le sexe et le stade de décomposition des éléphants morts. Pour améliorer la qualité des données soumises à MIKE, nous avons développé un ensemble d'outils de formation sur la « criminalistique de la carcasse ». Cette boîte à outils, qui est principalement l'œuvre de Howard Frederick et Onesmus Kahindi, guide les écogardes à travers le processus d'enquête méthodique et donne des conseils sur ce qu'il faut chercher afin de déterminer avec précision ces paramètres. L'ensemble d'outils a été lancé pour examen en avril, mais se veut une ressource vivante qui doit être constamment amélioré par de nouvelles informations. Surtout, il faut de meilleures informations sur les stades de décomposition des carcasses dans les milieux forestiers. L'ensemble d'outils est actuellement basé sur le Web seulement (voir <http://forensic.citesmike.org/wp/>) mais les pages peuvent être imprimées, et nous développons une feuille pliable que les écogardes peuvent facilement transporter sur terrain contenant des listes de contrôle et des indicateurs sur ce qu'on doit chercher. Si vous avez une expertise sur la criminalistique des carcasses d'éléphants, veuillez jeter un coup d'œil sur le site et soumettre vos commentaires sur le site.

Elephants in the dust: a rapid response assessment

The CITES Secretariat, through its MIKE Central Coordination Unit, commissioned UNEP Grid Arendal to publish a report on the African elephant crisis. The report, written largely by partners from AfESG, MIKE and ETIS, makes the findings from these three partners on the dynamics of the illegal ivory supply chain more accessible to a wider audience. The report was launched at CoP16 and was widely reported by the media. *Elephants in the dust* is available for download in pdf from <http://www.grida.no/publications/rr/elephants/>. A French version is currently being finalized and will also be available from the same site.

Eléphants dans la poussière : Une évaluation de la réponse rapide

Le Secrétariat de la CITES, à travers son Unité centrale de Coordination de MIKE, a mandaté le GRID du PNUE à Arendal de publier un rapport sur la crise de l'éléphant d'Afrique. Le rapport, rédigé en grande partie par les partenaires du GSEAf, de MIKE et d'ETIS, rend plus accessibles les conclusions de ces trois partenaires sur la dynamique de la chaîne d'approvisionnement illégal de l'ivoire à un public plus large. Le rapport, lancé à la CdP16, a été largement rapporté par les médias. *Elephants in the Dust* est disponible pour téléchargement en format pdf à partir de <http://www.grida.no/publications/rr/elephants/>. Une version française est en cours de finalisation et sera également disponible sur le même site.